

BANQUE CIM - LE CLONE FRAUDULEUX CIMCONTACT.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose un livret rémunéré 6 % net par an ! Cela n'existe pas. Il est offert en prime un bonus de 20% pour tout versement au dessus de 100 € !!! Aucune banque ne fera ce genre de proposition. Il s'agit d'un clone frauduleux d'une banque suisse totalement étrangère à cette arnaque. Nous avons identifié plus de 150 banques dont le nom a été usurpé. Nous notons que les clones frauduleux concernent plus depuis quelque temps les banques suisses. Vous trouverez notre page de synthèse avec le lien ci-dessous :



<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-livrets-depargne-la-nouvelle-page-de-synthese/>

Le site internet

Il a été créé le 28/08/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cimcontact.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 83 81 44 63

Les faux noms

Le site utilise :

- M. David HERME

Les produits

Il est proposé un livret garanti à 100 % avec un rendement de 6% net. Cela n'existe pas. En outre elle offre un bonus qui n'existe dans aucune banque ! Il n'est évidemment pas récupérable... Nous publions un extrait d'un mail envoyé. Vous noterez que le taux d'intérêt est indiqué mensuellement...

"Capital d'investissement : ----- A définir.

Rendement sur investissement : ----- Un minimum de 0,50% net d'impôt par mois.

Durée du contrat : ----- 1 Mois.

Capital et Intérêts Garantis : ----- 100%.

Versement des intérêts : ----- Mensuel.

Prise d'effet du contrat : ----- A réception des fonds.

Disponibilité des fonds : ----- Immédiate.

Frais de gestion : ----- 3.50 % sur les gains réalisés.

*Obtenez un **bonus de bienvenue de 20%** pour tout montant supérieur ou égal à 100€"*

NDLR : Le gras a été mis par les escrocs.

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une banque suisse totalement étrangère à cette arnaque. Nous publions le lien vers le VRAI SITE <https://www.cimbanque.com/fr/>

Regardez le bandeau en haut de la page accueil...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de

fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

